



La version que vous consultez n'est pas définitive. Ce programme peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

A Louvain-la-Neuve - 1 année - Horaire décalé - En français

Mémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **NON**

Activités en anglais : **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **NON**

Domaine d'études principal : **Sciences de l'éducation et Enseignement**

Organisé par: **Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (PSP)**

Sigle du programme: **CAPA2CE**

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
Programme	4
Programme détaillé par matière	4
Programmes particuliers	5
Cours et acquis d'apprentissage du programme	6
Informations diverses	7
Conditions d'accès	7
Evaluation au cours de la formation	8

CAPA2CE - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

[Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur](#)

Une co-organisation UCLouvain-CPFB

Le programme a été élaboré et est géré **conjointement** par l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et le Centre d'enseignement supérieur et de Promotion Sociale en Brabant wallon (CPFB), en vertu d'une convention de partenariat entre les deux institutions, approuvée par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En fonction de votre inscription, vous serez inscrit au CPFB ou à l'UCLouvain mais il s'agit donc d'**une seule et même formation**.

Contacts

Responsable académique du programme : [Catherine Van Nieuwenhoven](#)

Secrétariat de l'UCLouvain : [Sabine Jansen](#)

CAPA2CE - Profil enseignement

CAPA2CE Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

- Obligatoire
- ⌘ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

o Programme

⌘ Pour les titulaires d'un titre pédagogique (20 crédits)

○ LFOPC2100	Approches psycho-socio-pédagogiques de l'enseignement supérieur: questions approfondies	Stéphane Colognesi	FR [q1+q2] [60h] [8 Crédits] 🌐
○ LFOPA3201	Séminaire d'intégration CAPAES, partim	Agnès Deprit Jean-Marc Vifquin Emilie Wilmet	FR [q1+q2] [15h] [4 Crédits] 🌐
○ LFOPA9301	Portfolio capaes		FR [q1+q2] [] [8 Crédits] 🌐

⌘ Pour les étudiants qui n'ont pas de titre pédagogique (30 crédits)

○ LCPFB3100	Approches psycho-socio-pédagogiques de l'enseignement supérieur : questions de base		FR [q2] [60h] [7 Crédits] 🌐
○ LFOPC2100	Approches psycho-socio-pédagogiques de l'enseignement supérieur: questions approfondies	Stéphane Colognesi	FR [q1+q2] [60h] [8 Crédits] 🌐
○ LFOPA3200	Séminaire d'intégration CAPAES		FR [q1+q2] [30h] [7 Crédits] 🌐
○ LFOPA9301	Portfolio capaes		FR [q1+q2] [] [8 Crédits] 🌐

PROGRAMMES PARTICULIERS

Une co-organisation UCLouvain-CPF

Le programme a été élaboré et est géré **conjointement** par l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et le Centre d'enseignement supérieur et de Promotion Sociale en Brabant wallon (CPF), en vertu d'une convention de partenariat entre les deux institutions, approuvée par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En fonction de votre inscription (cf. onglet « Informations pratiques »), vous serez inscrit au CPF ou à l'UCLouvain mais il s'agit donc **d'une seule et même formation**.

Des compétences à développer

La formation du CAPAES poursuit comme objectif d'amener les candidats à développer les **compétences** suivantes énumérées ci-dessous, sans hiérarchie entre elles : (cf. Art.3 – Décret du 17 juillet 2002) :

1. promouvoir la réussite des étudiants notamment par la prise en compte de la diversité des parcours ;
2. faire face aux devoirs et aux dilemmes éthiques de la profession ;
3. travailler en équipe pluridisciplinaire en partageant la responsabilité collective de la formation ;
4. construire avec les étudiants un contexte relationnel propice à l'apprentissage ;
5. ancrer les contenus et les démarches dans la réalité professionnelle visée par la formation ;
6. accompagner les étudiants dans leurs apprentissages tant théoriques que pratiques ainsi que dans la construction de leur projet professionnel ;
7. planifier le cours et concevoir des dispositifs d'enseignement appropriés aux adultes ;
8. maîtriser et utiliser les outils d'évaluation des apprentissages adaptés à l'enseignement dispensé et pouvoir répondre de ses choix ;
9. maîtriser les savoirs disciplinaires et interdisciplinaires et s'impliquer dans leur construction ;
10. entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir relatif à sa discipline et avec la recherche en éducation ;
11. porter un regard réflexif et interdisciplinaire sur ses connaissances scientifiques et son enseignement ;
12. actualiser ses connaissances et ses pratiques ;
13. s'inscrire dans une politique de gestion de la qualité de l'enseignement ;
14. être un partenaire actif dans l'organisation et le développement de son institution.

Contenu et organisation

Déroulement de la formation :

Les candidat.e.s non détenteurs d'un titre pédagogique

- suivent les cours pendant deux années académiques et sur 3 quadrimestres : le volet A de janvier à juin la 1^e année et le volet B d'octobre à mai la 2^e année ;
- en parallèle aux cours du volet B, ils participent au séminaire d'intégration (30 heures) et bénéficient de l'accompagnement en Haute École ou en Établissement d'enseignement supérieur de Promotion sociale.

Les candidat.e.s détenteurs d'un titre pédagogique

- sont dispensé.e.s des cours du volet A ; suivent les cours du volet B pendant une année académique, de octobre à mai ;
- en parallèle, ils.elles participent au séminaire d'intégration (10 heures) et bénéficient de l'accompagnement en Haute École ou en Établissement d'enseignement supérieur de Promotion sociale.

Volet A

Le cours « Approches psycho-socio-pédagogiques de l'enseignement supérieur : **questions de base** » (60h) est destiné à tous les candidats qui n'ont pas de titre pédagogique*. Il est **organisé par le CPF**.

Volet B

Le programme se compose de trois parties mises en œuvre simultanément :

- un **volet théorique** : Cours LFOPC 2100 « Approches psycho-socio-pédagogiques de l'enseignement supérieur : **questions spéciales** » (60h)
- un **séminaire d'intégration** (30h pour les personnes qui n'ont pas de titre pédagogique - 10h pour les autres) a pour objectif de favoriser une approche réflexive des pratiques.
- un **accompagnement de la pratique sur le terrain** (60h pour les personnes qui n'ont pas de titre pédagogique - 10h pour les autres) vise à conseiller l'enseignant déjà en fonction et à aider le candidat dans ses démarches de réalisation et d'évaluation de ses activités d'enseignement en vue d'alimenter son portfolio.

La formation est finalisée par la réalisation d'un portfolio préparatoire au dossier professionnel.

*La durée de la formation est réduite si le candidat est déjà détenteur d'un titre pédagogique : le diplôme d'instituteur(trice) préscolaire, le diplôme d'instituteur(trice) primaire, l'agrégation de l'enseignement secondaire inférieur, l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur, l'agrégation de l'enseignement supérieur, le certificat d'aptitude pédagogique, le certificat de cours normaux techniques moyens, le diplôme d'aptitudes pédagogiques, ainsi que le diplôme du troisième degré de professeur d'éducation musicale décerné par le jury de la Communauté française. Décret du 17.07.2002 - Modifié par D. 02-06-2006 Article 5. - §5.

Horaires et aspects pratiques

Si volet A+B	1 ^{er} quadrimestre	2 ^{ème} quadrimestre
Année académique n°1		VOLET A – les mercredis soirs -de janvier à mai – de 18h20 à 21h40
Année académique n°2	VOLET B – les mercredis soirs – d'octobre à mai – de 18h30 à 22h	
Si volet B	1 ^{er} quadrimestre	2 ^{ème} quadrimestre
Année académique n°1	VOLET B – les mercredis soirs – d'octobre à mai – de 18h30 à 22h	

Toutes les activités se déroulent sur le site de Louvain-la-Neuve.

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

CAPA2CE - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Conditions d'admissions et inscription

Le tableau, ci-dessous, précise auprès de quelle institution (UCLouvain ou CPF) vous devez vous inscrire en fonction de votre situation :

CANDIDATS	INSCRIPTION A L'UCLouvain	INSCRIPTION A L'CPF
Licence/master universitaire y compris les architectes, les traducteurs et interprètes, les diplômés de haute école de la catégorie économique uniquement	X	
Graduat, bachelier et Licence/Master de haute école des autres catégories y compris les diplômés des Écoles Supérieures des Arts		

Pour pouvoir s'inscrire au CAPAES, il faut **exercer une fonction** de maître de formation pratique, maître assistant, chargé de cours dans une Haute École ou être professeur de cours généraux, de cours techniques et de pratique professionnelle, de cours de psychologie-pédagogie-méthodologie et de cours spéciaux dans l'enseignement supérieur de Promotion Sociale (Décret du 2 juin 2006 et Art.3 – Décret du 17 juillet 2002) **durant l'année d'inscription** au CAPAES.

Il faut donc être un-e enseignant-e en fonction dans l'enseignement supérieur de promotion sociale ou dans une Haute Ecole pour s'inscrire au CAPAES. En outre **la formation du CAPAES ne s'adresse pas aux expert-e-s** (Circulaire n° 1547 du 13/07/2006 - Enseignement de promotion sociale - Décret du 30 mai 2006 modifiant le décret du 17 juillet 2002, point 7.2).

Comment vous inscrire ?

Inscription au CPF

Le [formulaire d'inscription CPF](#) est à renvoyer ou à déposer au secrétariat du CPF avec les documents suivants :

- une attestation de fonction de la Haute École ou de l'établissement d'enseignement supérieur de Promotion Sociale. Elle doit couvrir l'année académique au cours de laquelle se déroule la formation et attester que l'enseignant bénéficie d'un traitement subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- 2 photos d'identité (format passeport et en couleurs) ;
- une photocopie simple de la carte d'identité (recto et verso) ;
- une photocopie (non certifiée conforme) du diplôme d'enseignement supérieur ;
- une photocopie du titre pédagogique (si nécessaire).

Inscription à l'UCLouvain

La demande d'inscription se fait via une [procédure en ligne](#) (cliquer sur "Inscriptions régulières") à l'issue de laquelle vous recevrez un courriel avec les modalités à suivre. Lorsque vous remplissez votre formulaire d'inscription en ligne pour le programme CAPAES, il vous est demandé de télécharger [ce document](#) ("Fiche signalétique du candidat" et "Attestation de fonction") et de joindre celui-ci à votre demande d'inscription en ligne, dûment complété et signé .

Si votre dossier n'est pas complet, votre inscription ne peut être validée.

Remarques :

- Les étudiants CAPAES inscrits à l'UCLouvain en 2022-2023 et désireux de se [réinscrire](#) à l'année académique 2023-2024, doivent introduire leur demande de réinscription via leur bureau virtuel avant le 30 septembre 2023.
- Les autres étudiants qui désirent se réinscrire à l'UCLouvain doivent utiliser la procédure d'inscription mentionnée plus haut.
- Clôture des inscriptions 2023-2024 à l'UCLouvain : voir le [calendrier des inscriptions](#) du Service des inscriptions. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à consulter le [site moodle](#)

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».